

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Dominique TALLÉDEC, Sarah TENDRON à Marine DUMÉRIL, Baghdadi ZAMOUM à Marcel COTTIN, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ à Christian TALLIO, Sébastien ALIX à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn GENDEK

DÉLIBÉRATION : 2022-167

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

DÉLIBÉRATION : 2022-167
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

RAPPORTEUR : Christian TALLIO

La « Cité éducative du Grand Bellevue » a été labellisée le 5 septembre 2019 par le Ministre de la ville et du logement et le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Depuis, un important travail conjoint entre la ville de Saint-Herblain, la ville de Nantes, Nantes Métropole, le Conseil Départemental, la Préfecture et l'Éducation nationale est mené.

La convention cadre triennale, qui fixe les orientations stratégiques de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation, a été signée suite au Conseil Municipal du 9 octobre 2020. Un avenant, signé suite au Conseil Municipal du 27 juin 2022, la prolonge jusqu'à fin décembre 2023.

La cité éducative dispose d'une participation budgétaire de l'État à hauteur de 350 000 €/an.

Le travail partenarial a conduit à la construction d'une série de projets de différentes envergures, dont certains, portés par des associations, comportent une demande de cofinancements de la part des collectivités.

Ainsi, la Ville de Saint-Herblain est sollicitée pour le cofinancement de 4 projets :

- L'accompagnement vers la lecture à domicile pour une dizaine d'enfants de CP par école – AFEV - budget total 58 943 €, dont **2 500 € cofinancements Ville de Saint-Herblain (sur 2 500 € demandés)**
- Interventions de travailleurs sociaux sous la forme de théâtre forum dans le but de prévenir les maltraitances, les agressions et le harcèlement chez les enfants de CM1/CM2 - Association les mots libres – budget total 274 213 € dont **2 100 € cofinancements Ville de Saint-Herblain (sur 30 000 € demandés)**
- Projet artistique entre plusieurs écoles et un ALSH avec un temps fort commun – compagnie Incartade - budget total 20 650 €, dont **1 500 € cofinancements Ville de Saint-Herblain (sur 1 500 € demandés)**
- Projet culturel sur la base de collecte de comptines en langue maternelle, implication des parents - Association Musique en herbe - budget total 8 800 €, dont **2 100 € cofinancements Ville de Saint-Herblain (sur 4 400 € demandés)**

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement :

- d'une subvention d'un montant de 2 500 € pour l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV),
- d'une subvention d'un montant de 2 200 € pour l'association les Mots libres,
- d'une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'association Incartade,
- d'une subvention d'un montant de 2 100 € pour l'association Musique en Herbe.

Les crédits sont inscrits au Budget de la Ville, Imputation 65748 201 43006, Exercice 2022.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 12/12/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn GENDEK

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 15 décembre 2022

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 16 décembre 2022